

CHAPITRE II

LA RELIGION

Les Djebala sont très religieux, ou plus exactement exclusifs en matière de religion.

Leurs sentiments religieux se ressentent naturellement de leur caractère brutal et farouche. Ils sont surtout profondément imbus de la supériorité que leur donne sur le reste de l'humanité leur qualité de Musulmans.

Les habitants des quelques tribus dont nous nous occupons connaissent à peine les Européens, les Chrétiens. Ceux qui habitent dans les régions les plus voisines de la plaine en ont aperçu quelquefois; mais certainement la grande majorité n'en a jamais vu et ils éprouvent à leur endroit un sentiment d'éloignement composé de haine, de mépris, de dégoût et de crainte.

Quelque exagérée que la chose puisse paraître, il est certain que dans l'esprit des Djebala si les Chrétiens ne sont pas tout à fait des animaux, ce ne sont pas non plus tout à fait des êtres humains : ce sont surtout et avant tout des ennemis, qu'il ne faut à aucun prix laisser pénétrer dans les tribus parce qu'ils n'y viendraient que pour se renseigner, en surprendre l'organisation, en vérifier les forces et en reconnaître les accès et les routes ; en un mot, tout Chrétien qui essaierait de pénétrer dans les

tribus de montagnes, s'il n'était pas arrêté immédiatement et renvoyé, ce qui est le cas le plus fréquent, serait à peu près sûr d'être tué, comme infidèle d'une part et plus peut-être encore comme espion.

Ce n'est que par des relations personnelles établies par le temps qu'il est possible de pénétrer un peu dans cette région, absolument fermée, suffisamment pour pouvoir se rendre compte de l'impossibilité absolue de l'explorer réellement.

Au point de vue purement religieux, les Djebala présentent des particularités très intéressantes. Sans doute leur haine pour l'étranger en général, et pour l'étranger non musulman en particulier, qui fait qu'ils n'en tolèrent absolument pas la présence, même passagère, sur leur territoire, est en grande partie causée par leur caractère même et par la façon dont la religion musulmane devait être interprétée par eux et appliquée à leur ostracisme naturel ; mais à ces considérations s'en ajoute peut-être une autre, c'est que l'école du chadilisme, *Tariqat ech-Chadilia*, est la seule suivie dans toute la région des Djebala, où il semble que le Qadirisme, *Tariqat el-Qadiriya*, n'a jamais pénétré et où, en tout cas, il n'a laissé aucune trace.

Toutes les confréries religieuses du Maroc proviennent des deux Qoutoub ou Aqtab (Pôles) :

Mahi ed-Din Abou Mohammed Sidi Abdelqader el-Djalali, né en 471 H. (1079 J.-C.), mort en 561 H. (1166 J.-C.), fondateur de la « *Tariqat el-Qadiriya* ».

Moulay Abdessalam ben Mechich, né vers la fin du sixième siècle de l'Hégire, assassiné par Abou Touadjin el-Ketami en 625 H. Disciple de Abou Choarib Abou Median, Moulay Abdessalam fut le Cheikh de Abou-l-Hasan Ali ech-Chadili, qui donna son nom à la « *Tariqat ech-Chadiliya* ».

Moulay Abdelqader, né dans les environs de Bagdad,

est le Qotb, le Pôle, d'Orient; Moulay Abdessalam, né dans la tribu des Beni Arous au dchar (village) de Lahçoun, ou El-Hiçn, est le Qotb d'Occident. Son influence est considérable dans le Maroc tout entier, dont il est considéré comme le maître et le protecteur, d'autant plus qu'il est, par Sidi el-Mezouar dont le tombeau se trouve dans la tribu des Soumata, descendant direct de Moulay Idris. Question de doctrines à part, le Chadilisme devait être plus populaire au Maroc que le Qadirisme, puisqu'il émane d'un Chérif marocain qui appartient à la famille des Idrisites. Quoiqu'il y ait plus de mille ans que la dynastie idrisite a été renversée, Moulay Idris est toujours considéré comme le fondateur et le gardien de l'indépendance du Maroc.

Dans les montagnes du Nord Marocain qui avoisinent le Djebel Alem où se trouve le tombeau de Moulay Abdessalam, la vénération pour le « Qotb » est poussée aux proportions d'un véritable culte. Les gens d'une certaine instruction qui habitent cette région suivent les doctrines de l'école chadiliya, mais la masse, tout en suivant les mêmes doctrines, sous la direction des gens instruits, en ignore même l'existence et considère seulement qu'elle suit les préceptes de Moulay Abdessalam, Moulay « Absam », comme prononcent les gens de la montagne, « Soultan el-Djebala ».

Dans tout le Maroc, la Tariqat ech-Chadiliya, sous les noms des différentes confréries qui procèdent de cette « Tariqa », est beaucoup plus répandue que la Tariqat el-Qadiriya; cependant dans les tribus arabes, sans qu'il y ait un grand nombre de Zaouïas de Moulay Abdelqader, on peut dire que la population toute entière est *djilaliya*, c'est-à-dire que, sans être à proprement parler affiliée à la confrérie de Moulay Abdelqader el-Djilani ou El-Djilali, elle est sous l'influence qadiriya, et il n'y a pas un village arabe où ne se trouve une *khaloua* de Sidi Abdelqader,

c'est-à-dire un amas de pierres où les femmes attachent des chiffons à des roseaux plantés entre les pierres et où elles brûlent du benjoin, *djaoui*, ou du styrax, *asalaban*, dans des fragments de poterie.

Comme nous l'avons dit dans « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous¹ », Moulay Abdelqader est considéré par le peuple non pas comme un Chérif descendant du Prophète, ni comme le fondateur d'une Tariqa, mais comme le souverain des génies (*Djenoun*), celui qui, comme Sidna Souleiman (Salomon), est le maître des puissances invisibles aériennes et souterraines ; c'est ainsi que la confrérie des Guenaoua (nègres de Guinée) qui a comme patron Sidna Bilal, l'esclave du Prophète, est placée sous l'invocation de Moulay Abdelqader. Les pratiques très curieuses des Guenaoua ont pour objet d'exorciser les possédés et d'invoquer les démons.

On peut dire que la confrérie de Moulay Abdelqader se divise en deux branches : les Qadiriya, qui suivent réellement la Tariqa, qui se réunissent dans une de leurs Zaouïas et récitent le *hizb* El-Qadiri, et les Djilala, connus sous le nom de Djilala El-Aouada ou Ech-Chebbaba qui est une espèce de flûte dont ils accompagnent leurs exercices en scandant leur musique sur un *bender*, sorte de tambour de basque sans grelots.

Les Djilala ne récitent pas le *hizb*, mais le *dikr*, ceux de villes avec accompagnement de tebilat, sortes de petits tambourins en terre cuite, de tabal et de ghaïta ; et ceux des campagnes avec accompagnement de bender et d'aouada. Le résultat de ces *hadra* est d'ailleurs toujours le même, c'est-à-dire un état de surexcitation nerveuse extraordinaire de forme épileptique, que l'on appelle le *hal*. C'est alors qu'interviennent les génies mâles et femelles, qui manifestent leur présence dans certains des acteurs de la scène et qui parlent par leur bouche.

1. *Arch. maroc.*, t. VI, p. 328.

On peut se rendre compte qu'il n'y a rien de commun entre ces pratiques uniquement basées sur des croyances superstitieuses et les principes de philosophie religieuse de Moulay Abdelqader.

On ne trouve dans les tribus de montagnes ni Qadiriya ni Djilala; la dévotion à Moulay Abdelqader y est même très rare et n'existe absolument pas dans certaines de ces tribus. En étudiant chacune d'elles séparément, nous indiquerons celles dans lesquelles se trouvent des traces, non pas de *Qadirisme*, les doctrines de cette école ne sont pas en effet suivies chez les Djebala, mais de *Djilalisme*, c'est-à-dire des pratiques ayant pour origine des croyances superstitieuses et comme les restes de cultes païens et démoniaques islamisés par l'invocation de Moulay Abdelqader considéré comme souverain des génies et déguisés sous le vocable d'une confrérie religieuse procédant souvent elle-même du Chadilisme, comme les Aïssaoua ou les Hamadchas.

Ces confréries, comme toutes les autres confréries, sont d'ailleurs assez rares chez les Djebala. Les Derqaoua eux-mêmes, malgré leurs principes xénophobes, de nature à les faire facilement accepter par la mentalité des montagnards, sont peu répandus dans le groupe de Djebala qui fait l'objet de cette étude. Il y en a un certain nombre dans la tribu des Maçmouda où habite un Chérif Derqaoui et dans la tribu d'Ehl Serif; on les trouve plutôt dans les tribus au Nord, telles que les Andjera et le Djebel Habib, où les Oulad ben Âdjiba ont des Zaouïas, et au Sud, chez les Beni Zeroual, où se trouve la grande Zaouïa Derqaouïa de *Bouberrih*.

Comme nous le disions, les Djebala ne sont pas Chadi-liya au sens purement religieux du mot, ils sont surtout les serviteurs de Moulay Abdessalam, le Qotb d'Occident, leur Qotb national, descendant de Moulay Idris, dont tous les ancêtres, depuis Sidi el-Mezouar, sont enterrés dans

leur territoire, qui y est né, qui y est enterré, ainsi qu'un grand nombre de ses descendants. Tout appartient à Moulay Abdessalam dans la région bénie qui environne son tombeau, le sol, les habitants et jusqu'à l'air qu'on y respire; Moulay Abdessalam leur appartient comme ils lui appartiennent; il est l'émanation de tous leurs sentiments nationaux, de tous leurs sentiments religieux, c'est leur protecteur contre l'étranger, contre le Makhzen, contre les puissances infernales, contre les démons, et on peut affirmer qu'à leur insu les Djebala sont plutôt les fidèles d'une sorte de culte religieux dont Moulay Abdessalam est l'objet principal que de la religion révélée par le Prophète. Il plaît à leurs sentiments de profonde affection pour leur sol d'y posséder celui qu'ils considèrent à cause de cela même comme celui qui leur a révélé la religion qui est celle du Prophète sans doute, mais qui pour eux est peut-être plus encore celle de Moulay Abdessalam lui-même.

C'est à ce sentiment de particularisme poussé à l'extrême qu'il faut attribuer sans doute un fait très frappant, c'est qu'il y a très peu de Djebala qui fassent le pèlerinage de la Mekke; dans la région même où se trouve le tombeau de Moulay Abdessalam, il n'y en a pas du tout. Ils ne sentent pas, comme tous les autres Musulmans, cet impérieux besoin qui prend chez quelques-uns une forme presque malade d'aller visiter le tombeau du Prophète à Médine, le temple de la Qaaba à la Mekke et d'assister à la prière au Djebel Arafa. Leurs exigences religieuses sont satisfaites par le pèlerinage à Moulay Abdessalam, qui représente pour eux l'émanation de la religion musulmane. Il leur semblerait même qu'en allant en pèlerinage à la Mekke, ils manqueraient jusqu'à un certain point d'égards à celui qu'ils sont arrivés à considérer comme leur Prophète national, et qu'ils risqueraient de l'offenser et de diminuer sa bienfaisante influence en leur

faveur¹. En un mot, l'islam du Prophète est bien la religion de tous les Musulmans, les Djebala appartiennent à cette religion qui est la religion générale, mais ils ont à eux seuls, si ce n'est un Prophète, au moins un révéléteur particulier de cette religion, qui est Moulay Abdessalam.

Il peut être intéressant de remarquer que, de même que les Musulmans marocains réservent la qualification de *Moulay* précédant le nom de Mohammed, à désigner le Prophète, ils réservent également cette qualification de *Moulay*, avec le nom d'Abdessalam, à Moulay Abdessalam ben Mechich. Pour désigner un Chérif ou un Sultan qui s'appelle Mohammed, on dit *Sidi* Mohammed et non *Moulay* Mohammed, appellation réservée au Prophète. De même on ne dit pas *Moulay* Abdessalam, mais *Sidi* Abdessalam, sauf en parlant de Moulay Abdessalam ben Mechich. Le nom du patron des Djebala est donc l'objet du même privilège que celui du Prophète.

Cependant, à côté du culte, pour ainsi dire, qu'ils ont pour le « Qotb » de l'Occident, ils professent également une vénération profonde pour un autre marabout, qui est à peu près inconnu dans l'histoire religieuse musulmane et qui occupe dans le Nord Marocain une situation considérable; c'est Sidi Allal el-Hadj el-Baqqali el-Medraceni el-Gheçaoui el-Ghomari, dont le tombeau se trouve à El-Haraïaq dans la fraction des Beni Medracen de la tribu des Cheçaoua. Cette tribu fait partie du pays des Ghomara dans le Djebel ez-Zabib (la montagne des raisins secs)².

Sidi Allal el-Hadj vivait au dixième siècle de l'Hégire;

1. Une autre raison qui empêche les Djebala de faire le pèlerinage de la Mekke, c'est l'obligation de faire le voyage dans des bateaux chrétiens et en compagnie de Chrétiens. Ils sont convaincus que le fait de se rencontrer ainsi avec des infidèles fait perdre aux pèlerins tout le bénéfice du pèlerinage.

2. Le nom de Djebel ez-Zabib, aujourd'hui tombé en désuétude, s'appliquait autrefois à tout le groupe de montagnes de l'extrême Nord Marocain. La montagne où se trouve la tribu de l'Andjera, entre Tanger, Ceuta et Tétouan, fait également partie du Djebel ez-Zabib.

il est mort en 981 (1573 J.-C.). Ce personnage, après être resté seize ans en Orient où il se rencontra avec différents Cheikhs, rentra au Maghrib où il fut le disciple d'Abou Mohammed el-Habti et d'Abou Abdallah Mohammed el-Kharrouby es-Sfaqsy, dont il finit par suivre les préceptes. C'était un savant et un saint homme, et de plus il avait auprès du Sultan Saadien Abou Mohammed Moulay Abdallah el-Ghalib Billah une situation considérable et il réunit ainsi de très grandes richesses.

Les historiens arabes ne parlent pas cependant de Sidi Allal el-Hadj el-Baqqali ni du rôle qu'il aurait joué auprès du Sultan El-Ghalib Billah, et on ne trouve pas au premier abord les raisons de l'influence de ce marabout et de ses descendants dans les tribus des Djebala.

L'origine chérifienne de Oulad el-Baqqal, qui est aujourd'hui absolument admise dans le peuple, et que l'on serait mal venu à discuter, est très contestée par les savants. Les Oulad el-Baqqal prétendent descendre de Moulay Idris par son fils Sidi Hamza ; mais, d'après l'auteur du *Boudour ed-Daouia (Histoire de la Zaouïa de Dila)*, Sidi Souleïman el-Haouat, qui était Naqib des Chorfa sous le règne de Moulay Sliman, à la fin du dix-huitième siècle, le premier Baqqali qui a prétendu à cette descendance était Mohammed el-Moufaddal el-Hadj el-Baqqali, qui habitait El-Haraïaq, et ses prétentions auraient besoin d'être appuyées sur des preuves.

Voici la légende populaire sur laquelle est établie l'origine chérifienne des Oulad el-Baqqal.

« Au moment de la persécution des Idrisites par Moussa ibn Abi-l-Afiya, en 317 de l'Hégire (929 J.-C.) ou pendant les luttes des Omeïades entre les descendants de Moulay Idris, luttes qui se terminèrent en 375 H.-985 J.-C. par la mort de Hasan ben Kannoun, un Chérif idrisi encore enfant, pressé par des soldats ennemis qui voulaient le tuer, se réfugia dans la maison d'un *baqqal* (marchand d'huile

et de savon) des Ghezaoua. Sommé par les poursuivants de livrer le jeune Chérif, le baqqal, pour sauver un descendant du Prophète, livra un de ses propres fils, qui fut tué. Plus tard, la persécution contre les Idrisites ayant cessé, le baqqal révéla au Chérif, qu'il avait élevé avec ses fils, sa véritable origine, et ce Chérif connu sous le nom de Sidi Ikhlef (de *khalafa*, remplacer), parce qu'il avait remplacé le fils du baqqal) *Oulad el-Baqqal* ne tarda pas à devenir l'objet de la vénération de tous les gens du pays et fut l'ancêtre des Chorfa *Oulad el-Baqqal*. Les descendants des véritables fils du baqqal furent confondus avec ceux du Chérif et comme il est impossible aujourd'hui de distinguer les uns des autres, tous les *Oulad el-Baqqal* indistinctement sont considérés comme Chorfa, parce qu'il vaut mieux traiter comme un Chérif un homme qui ne l'est pas effectivement que de risquer de traiter un Chérif comme un homme ordinaire. »

Le tombeau de Sidi Ikhlef se trouve effectivement à El-Haraïaq auprès de celui de Sidi Allal el-Hadj et nous avons donné dans le tome II des *Archives Marocaines*, page 350, la traduction d'un dahir des Oulad el-Baqqal datant de Moulay Ismaïl (1118 de l'Hégire) et qui commence ainsi : « Ce dahir noble, cet ordre impérieux confirme aux mains de ses porteurs, les descendants du saint, pieux, Sidi Ikhlef el-Baqqal, aïeul de Sidi Allal el-Hadj el-Ghzaouï el-Medraceny, ce que pourra savoir, etc., raisons pour lesquelles nous avons été certains de leur qualité de Chorfa, etc., etc. »

D'autre part, le généalogiste Ibn Rahmoun, sous le règne du même Moulay Ismaïl, affirme que Sidi Allal el-Hadj n'a aucun lien de parenté avec Sidi Ikhlef, et que ses descendants ne sont pas Chorfa.

Quoi qu'il en soit, le prestige des Oulad el-Baqqal chez les Djebala et dans une partie du Rif est incontestable, Sidi Allal el-Hadj est vénéré non seulement comme Chérif et

comme ouali, mais il est le patron des *Remaïa* (tireurs) de toute la contrée. Il est probable que les bons rapports de Sidi Allal avec le Sultan el-Ghalib Billah et la situation considérable qu'il occupait auprès de ce dernier étaient motivés par le rôle joué par Sidi Allal dans l'intérêt du Sultan auprès des montagnards des Ghomara au moment des tentatives des Turcs sur le Maghrib, sous le commandement de El-Hasan ben Kheir ed-Din, à la fin du dixième siècle de l'Hégire.

A cette époque, les Turcs d'Alger cherchaient à étendre leur autorité sur les possessions du Sultan du Maroc, leurs bâtiments croisaient jusque devant Tanger et ils débarquèrent à Badis en Ghomara. En 965 H. (1558 J.-C.) El-Hasan ben Kheir ed-Din s'avança même par terre sur Fès avec une armée considérable. Battus par le Sultan Abdallah el-Ghalib Billah sur l'Oued el-Leben, à peu de distance de Fès, les Turcs regagnèrent Badis par les montagnes des Ghomara.

Il est impossible de retrouver dans les auteurs arabes le rôle exact que joua Sidi Allal el-Hadj dans les intrigues conduites à cette époque par le Sultan El-Ghalib Billah pour se défendre de la pénétration turque qui le menaçait; ces intrigues elles-mêmes sont passées sous silence. El-Ifrani, dans le *Nozhat el-Hadi*, rapporte, d'après un auteur qu'il ne nomme pas, que Moulay Abdallah aurait donné Hadjar Badis (le Peñon de Velez) aux Espagnols pour arrêter les empiétements des Turcs, mais il ajoute qu'il n'accorde aucune créance aux dires de cet auteur qu'il considère comme un ennemi de la dynastie saadienne. Il paraît certain que le Sultan El-Ghalib Billah s'est servi de l'influence de Sidi Allal el-Hadj el-Baqqal dans les Ghomara pour combattre la pénétration turque dans cette région et pour y affirmer les doctrines du Chadilisme, tandis que les Turcs favorisaient le Qadirisme et voulaient s'en servir pour soumettre les populations à leur autorité.

On ne saurait expliquer autrement la situation occupée par Sidi Allal el-Hadj auprès de ce Sultan, ainsi que les honneurs et les privilèges qu'il accorda à ce marabout.

Les historiens sont également silencieux sur le fils de Sidi Allal el-Hadj, Sidi Mohammed el-Hadj el-Baqqal qui semble avoir joué un rôle considérable dans les montagnes des Ghomara pendant les luttes pour la succession au trône des fils et des cousins de Moulay Ahmed el-Mançour et qui aurait même cherché à profiter de l'anarchie causée par les compétitions pour se faire proclamer lui-même. Sidi Mohammed el-Hadj était l'élève de Moulay Boucheta el-Khammar, de son vrai nom Sidi Mohammed ech-Chaoui, enterré à Amergou, dans les montagnes de Fichtala. C'est à ce fait sans doute qu'il faut attribuer l'erreur commise par des auteurs européens qui considèrent Moulay Boucheta comme appartenant à la famille des Oulad el-Baqqal. Moulay Boucheta était lui-même disciple du Cheikh El-Ghazouani.

Un des fils du Sultan Ahmed el-Mançour, Mohammed Cheikh el-Mamoun ben Mançour, s'était enfui en Espagne avec sa famille pour demander des secours à Philippe III contre ses compétiteurs au trône. Un accord eut lieu entre les deux souverains, d'après lequel Mohammed el-Mamoun donnait Larache à l'Espagne en échange de l'appui que devaient lui donner les troupes espagnoles.

Un navire espagnol ramena Mohammed ech-Cheikh à Badis, où il débarqua. Il se rendit de là à El-Qçar et fit évacuer Larache par les Musulmans pour remettre la ville aux Espagnols. La remise aux infidèles d'une ville musulmane provoqua au Maroc une indignation générale.

Parmi ceux qui manifestèrent le plus bruyamment leur indignation, se trouvait Mohammed el-Hadj el-Baqqali qui était à El-Haraïaq dans la tribu des Ghazaoua et qui disait : « Proclamez-moi ! Proclamez-moi ! » Il écrivit même, dit-on, à Mohammed ech-Cheikh des lettres très dures où

il ne lui ménageait pas son indignation pour sa conduite. Le Sultan, dit Ibn el-Qadi, dans le *Nachar el-Mathani*, auquel nous empruntons ces renseignements, fut effrayé, fit venir Mohammed el-Hadj à Fès et lui coupa la tête. Il fut enterré à Souïqet ben Safi. Cela se passait, dit l'auteur, en 1017 H. (1608 J.-C.). Il doit y avoir là une erreur de date, attendu que Mohammed ech-Cheikh el-Mamoun a débarqué à Badis en 1018 et n'a livré effectivement Larache aux Espagnols qu'en 1019 d'après la *Nozhat el-Hadi*. Il est mort lui-même assassiné à Faddj el-Farès dans le Fahç en 1022, sans être retourné à Fès. Enterré d'abord près de Tetouan, le corps du Sultan Mohammed ech-Cheikh el-Mamoun a été exhumé plus tard par les soins de sa mère pour être transporté à Fès, mais il a été impossible de le transporter plus loin qu'El-Qçar el-Kebir, où il a été enterré dans le quartier de Tabya, à Bab el-Oued où son tombeau se voit encore aujourd'hui. Il semble donc certain que c'est entre 1018 et 1022 que le Sultan Mohammed ech-Cheikh el-Mamoun a fait tuer Sidi Mohammed el-Hadj et non en 1017, et que cette exécution a dû se faire dans les *Djebala* et non à Fès.

Au milieu de l'obscurité que les historiens arabes laissent planer sur tous les événements qui entourent la remise de Larache aux Espagnols, considérée par eux comme un acte honteux sur lequel il faut passer rapidement, on peut arriver à reconstituer d'une façon probable le rôle joué dans cette circonstance par Sidi Mohammed el-Hadj el-Baqqali. Profitant de l'indignation que la remise de Larache aux Espagnols avait causée, surtout dans les montagnes du Nord Marocain où il habitait, ce marabout a dû provoquer un soulèvement contre le Sultan Mohammed ech-Cheikh et chercher à se faire proclamer lui-même comme Sultan de guerre sainte. Battu et pris, il aura été décapité par Mohammed ech-Cheikh.

Ce qui rend cette version vraisemblable, c'est une

légende d'après laquelle la tête de Sidi Mohammed el-Hadj aurait passé par El-Qçar, les uns disent : venant de Fès, les autres disent : y allant, ce qui semble plus probable. En arrivant à la porte de la ville, à l'endroit appelé *El-Hadjar el-Mouqaf*, la mule qui portait la tête du marabout se serait arrêtée refusant absolument d'avancer. On aurait fait venir alors Sidi Mohammed el-Medjoul qui avait été le disciple de Sidi Mohammed el-Hadj et qui habitait non loin de là dans le quartier de Djenan er-Roumi, où il est enterré et où habitent encore ses descendants. El-Medjoul aurait parlé à l'oreille de la mule, qui aurait alors repris sa marche sans difficultés jusqu'à Fès. Ce serait la tête de Sidi Mohammed el-Hadj qui serait enterrée à Souïquet ben Safi, dans la Zaouïa des Oulad el-Baqqal, et son corps serait enterré à El-Haraïaq dans la tribu des Ghazaoua, d'après les uns, dans la tribu des Beni Hasan, d'après les autres. Son petit-fils, appelé également Sidi Mohammed el-Hadj, est enterré à Tanger sur une hauteur dominant la ville, pour la protéger à l'avenir contre toute tentative des infidèles. Cela explique la vénération profonde dont est toujours l'objet le sanctuaire du patron de Tanger, Sidi Mohammed el-Hadj Bou Araqia¹,

1. 'Araqia عرفة, de عرف, transpiration. Bonnet d'étoffe blanche qui se met sous le tarbouche de laine rouge pour l'empêcher de déteindre sur la tête par la transpiration ; on l'appelle aussi *Taguia* طافية.

Voici l'origine de la venue à Tanger de Sidi Mohammed el-Hadj Bou Araqia :

Les Musulmans étant rentrés à Tanger après le départ des Anglais, en 1097 de l'Hégire (1684 de J.-C.), s'aperçurent au bout de quelques années qu'aucun Chérif n'était établi dans la ville. Ils résolurent d'en faire venir un pour attirer sur eux la bénédiction du ciel, et leur choix se fixa sur le petit-fils de Sidi Mohammed el-Hadj el-Baqqali, tué par le Sultan félon Mohammed ech-Cheikh el-Mamoun es-Sâadi, qui avait autrefois vendu Larache aux Espagnols. Comme son aïeul, il s'appelait Mohammed el-Hadj. C'était un homme simple et illettré, mais un ami de Dieu (Ouali Allah).

Sidi Mohammed el-Hadj vint à Tanger en 1120 de l'Hégire (1708 de

que la générosité des fidèles permet d'agrandir et d'embellir tous les ans et qui, l'année dernière, au moment où l'on parlait d'un débarquement à Tanger, a été érigé en mosquée de Khotba.

La mort de Sidi Mohammed el-Hadj, martyr de son dévouement à l'Islam, assassiné par un Sultan traître à sa religion et à son pays et qui livrait une ville musulmane à l'infidèle, comme le Qotb Moulay Abdessalam avait été assassiné par l'imposteur Abou Touadjin, a jeté sur la famille des Oulad el-Baqqal un lustre incomparable et a désigné tous ses membres à la vénération des Musulmans.

On serait mal venu de contester aux Oulad el-Baqqal leur origine chérifienne qui est cependant des plus douteuses ; la façon dont Sidi Mohammed el-Hadj est mort en moudjahid, en martyr pour sa religion et pour l'indépendance de son pays, assassiné par un souverain indigne et dont le nom n'est prononcé qu'avec horreur et avec mépris, qu'on évite même de prononcer, fait pour le peuple, de lui et de tous les membres de sa famille, des Chorfa incontestés. On peut se rendre compte par la popularité dont jouit à Tanger le sanctuaire de son petit-fils, Sidi Mohammed el-Hadj ben Abdallah, de la vénération profonde dont les Oulad el-Baqqal sont l'objet dans toutes les montagnes du Nord Marocain. Si Moulay Abdessalam représente pour eux l'Islam d'Occident, les Oulad el-Baqqal sont comme le gage de leur indépendance, même si cette indépendance était compromise par la complicité d'un Sultan avec l'étranger. Le tombeau de Sidi Mohammed el-Hadj à Tanger, le soin et même le luxe avec lesquels ce tombeau est entre-

J.-C.) : il désigna en 1126 de l'Hégire l'endroit où il voulait être enterré en dehors de la ville, et il mourut en 1131 de l'Hégire (1718 de J.-C.).

Son frère, Sidi el-Ghazouani ben Abdallah, qui est mort quelques années plus tard, est enterré auprès de lui. C'était un faqih, mais il n'avait pas la même baraka.

Les descendants de Sidi Mohammed el-Hadj et de Sidi el-Ghazouani sont nombreux à Tanger, où ils sont l'objet d'une grande vénération.

tenu, semblent un défi aux prétentions de l'Europe, et la dévotion extraordinaire dont il est l'objet est presque un culte rendu au martyr de l'indépendance du pays, qui semble grandir à mesure que cette indépendance est plus menacée. Afin de matérialiser pour ainsi dire ce sentiment, les habitants de Tanger ont exhaussé tout récemment encore la hampe du pavillon rouge qui flotte au marabout de Sidi Mohammed el-Hadj, de façon telle qu'il domine les pavillons des Légations européennes bâties depuis quelques années hors de la ville non loin de ce marabout. On ne peut s'empêcher de comparer l'empressement des habitants de Tanger et des environs à se rendre tous les jours et surtout le vendredi au tombeau de Sidi Mohammed el-Hadj, d'une origine contestable, avec l'abandon presque complet dans lequel est laissé le tombeau de Sidi el-Hadj Abdessalam el-Ouezzani, descendant direct et incontesté de Moulay Idris et du Prophète, et qui était de son vivant, il y a peu d'années, le détenteur de la baraka de Moulay Abdallah Chérif, de Dar ed-Demana. La maison d'Ouezzan jouit cependant d'une certaine influence dans quelques-unes des tribus dont nous nous occupons, surtout dans les parties de ces tribus qui avoisinent Ouezzan et qui se trouvent par conséquent dans la zone de la baraka d'une part et de l'action matérielle des Chorfa de l'autre, et qui ont besoin d'entretenir dans cette ville de bonnes relations tant pour leur sécurité que pour leurs transactions commerciales.

Cela ne veut pas dire que les Chorfa d'Ouezzan ne soient pas universellement respectés et vénérés dans le Maroc tout entier, mais l'influence effective de leur Zaouïa n'est pas dominante dans les tribus de montagnes du Nord Marocain, et nous verrons plus loin qu'il ne se trouve des affiliés, Khouan, de la confrérie de Moulay et-Tayeb que dans la tribu de Maçmouda, où se trouvent également des Derqaoua.

En résumé, les Djebala suivent uniquement la « Tariqat ech-Chadiliya » non sous la forme d'une des confréries qui procèdent du Chadilisme, mais au contraire d'après les principes desquels procède le Chadilisme lui-même et qui ont été donnés à Tadj ed-Din Abou-l-Hasan Ali ech-Chadili par son Cheikh Moulay Abdessalam ben Mechich, le Qotb de l'Islam d'Occident, qui est enterré au Djebel Alem en Beni Arous. On peut donc dire que les Djebala forment, pour ainsi dire, la confrérie de Moulay Abdessalam plutôt qu'ils n'appartiennent à celle du Chadilisme proprement dit, qui est issu lui-même du disciple de Moulay Abdessalam; leur « ouard » est l'ouard de Moulay Abdessalam, appelé la « Mechichiya » qui est antérieur à l'ouard ech-Chadili.

Les Oulad el-Baqqal, qui, ainsi que nous l'avons dit, sont également l'objet d'une grande vénération dans les tribus des Djebala, plus peut-être comme « moudjahidin » que comme Cheikhs religieux, se rattachent également au chadilisme par Sidi Mohammed ben Sliman el-Djezouli, l'auteur des *Dalaïl el-Khaïrat*. En effet, Sidi Mohammed ben Ali el-Baqqali, enterré à El-Haraïaq, était disciple de Sidi Mohammed el-Medjoul, enterré à El-Qçar, disciple lui-même de Sidi Mohammed el-Hadj Baqqali, tué par le Sultan Saadien Mohammed ech-Cheikh Mamoun bel-Mançour. Sidi Mohammed el-Hadj avait eu pour Cheikh Boucheta el-Khammar (Sidi Mohammed ech-Chaoui) enterré à Amergou en Fichtala, qui était disciple du Cheikh Abdallah el-Ghazouani, disciple de Sidi Abdelaziz et-Tabba eç-Cenhadji, disciple lui-même de Sidi Mohammed ben Sliman el-Djezouli.

§ 1. — *Les Rimaya.*

On peut également comprendre dans l'étude des Djebala, au point de vue religieux, leur organisation en société de *Rimaya* (tireurs). Tous les montagnards sans exception font partie des *Rimaya*. Quand un enfant arrive à l'âge de dix ou douze ans, son père lui achète un fusil et l'incorpore dans les tireurs du village.

Nous avons déjà donné dans « Les Arabes de la vallée du Lekkous¹ » la description de l'armement et les usages de ces sociétés de tir, qui constituent un véritable rite.

Les sociétés de tir, comme celles des cavaliers et des escrimeurs, sont toujours placées sous l'invocation supérieure de « Sidna Ali », le gendre du Prophète, considéré comme le premier conquérant musulman, et le vainqueur des infidèles. En dessous de cette invocation, qui est générale à toutes les corporations guerrières de l'Islam, celles du Maroc sont toutes placées sous l'invocation de Sidi Ali ben Nacer, le frère de Sidi M'hammed ben Mohammed ben Nacer, le fondateur de la confrérie des Naciriya.

En tant que « Rimaya », tous les Djebala appartiennent donc à la grande confrérie chadiliya des Naciriya, qui étend ses ramifications dans le Maroc tout entier.

Cependant, il n'y a chez les Djebala aucune Zaouïa naciriya, et les tireurs, dans leurs réunions ou dans leurs exercices, ne récitent ni *dikr* ni *ouard* d'aucune confrérie.

Les différentes sociétés de tireurs sont placées chacune sous l'autorité d'un moqaddem, désigné par la société elle-même. Il y a autant de *moqaddemin* que de fractions (khoms) dans la tribu.

1. *Arch. maroc.*, t. IV, chap. V : « L'armement », pp. 97 et suiv.

Dans chaque tribu, les confréries de Rimaya sont placées sous l'invocation du principal marabout de la tribu ; il arrive parfois que des fractions différentes se placent chacune sous l'invocation du marabout de leur fraction, lorsque la tribu possède plusieurs marabouts d'une égale importance. Quelquefois, au contraire, les Rimaya de deux tribus sont placés sous l'invocation du même marabout, si son importance l'emporte sur celle des marabouts locaux d'une de ces tribus ; par exemple, les Rimaya de la tribu d'Ehl Serif se partagent en deux fractions, l'une qui invoque Sidi Boubeker el-Djenati, l'autre, le Faqih ben Abdallah. Les tireurs des Beni Gorfet sont sous l'invocation de Sidi Omar Ghaïlan, l'ancêtre du fameux moudjahid Abou-l-Abbas el-Khadir Ghaïlan, qui s'était taillé un État indépendant entre Tétouan, Arzila et El-Qçar, à la fin des Saadiens, et qui a été vaincu par Moulay er-Rachid el-Filali et tué par son frère le Sultan Moulay Ismaïl. Les Rimaya de la tribu des Maçmouda sont partagés entre Sidi Abdallah ben Boubeker et Sidi Ahmed ben Aïsa de Chab ; ceux de la tribu des Rhona sont sous l'invocation de Sidi Ahmed ben Meçbah ; ceux des Beni Zekkar sous l'invocation de Moulay Abdallah el-Ghazouani ; et les tireurs des deux tribus de Soumata et de Beni Ysef invoquent Sidi el-Mezouar, l'arrière-petit-fils de Moulay Idris, l'ancêtre de Moulay Abdessalam et dont le tombeau se trouve dans la tribu des Soumata.

Chaque fraction (khoms) de tribu a un drapeau (alam) qui est porté par un des habitants du khoms désigné à cet effet et qui conserve le drapeau dans sa maison. Ce drapeau n'est pas, comme les bannières des confréries ou des marabouts, un morceau d'étoffe plus ou moins riche et plus ou moins brodé et d'une couleur laissée au caprice du donateur ; c'est un véritable drapeau d'une couleur déterminée et qui ne change pas, de telle façon que chaque fraction est reconnue de loin par le drapeau qui est porté

avec elle. Sur ce drapeau est brodée la profession de foi musulmane : *La ilaha illa Allah* et quelquefois le nom de la fraction. Cet « alam » est bien le drapeau de la fraction, et non pas celui de sa compagnie de tireurs. Lorsque les Rimaya vont faire leurs exercices, le drapeau ne marche pas avec eux ; il est porté en tête de la fraction de la tribu lorsque tout entière, y compris les *Rimaya*, elle se met en mouvement. Dans les combats, le drapeau de chaque fraction en accompagne les combattants et leur sert de point de ralliement. Étant donné en effet que le costume de Djebala est à peu près le même dans toutes les tribus, des confusions pourraient se faire. Ce qui est assez digne de remarque, c'est que les Djebala, dans leurs luttes entre tribus, cherchent réciproquement à s'emparer du drapeau les uns des autres et que la prise d'un de ces drapeau est considérée comme un triomphe pour ceux qui sont parvenus à s'emparer de celui du parti ennemi et comme une honte pour ceux qui se sont laissé prendre le leur. Une fraction dont le drapeau a été pris est raillée à ce sujet par les autres Djebala. Le drapeau pris sur l'ennemi est ramené en triomphe par la fraction victorieuse avec accompagnement de musique de tabbal et de ghaïta (tambourins et hautbois). Il est apporté à la maison du Cheikh et planté dans un arbre devant cette maison comme un trophée. Il arrive généralement que les ennemis sont réconciliés par l'entremise des Chorfa influents dans les tribus, et que, parmi les clauses de la réconciliation, le rachat du drapeau est stipulé à certaines conditions. Il est intéressant de remarquer que les tribus arabes n'ont pas de drapeau, personnels à la tribu ou à ses fractions. Lors de l'investiture d'un Qaïd de tribu arabe, le Sultan remet au nouveau gouverneur un cachet d'argent (taba), une qoubba (tente ronde à muraille), un cheval sellé et un étendard ; cet étendard s'appelle *terrada* et non *alam*, et sa couleur n'a aucune importance ; c'est la *terrada* du Qaïd,

simplement, et non pas l'alam, le drapeau de la tribu. Les tribus des Djebala sont, comme nous l'avons vu, administrées par des Cheikhs qui relèvent plus ou moins d'un Qaïd arabe de la plaine. Cependant, il est arrivé quelquefois que le Sultan ait nommé un Qaïd d'une tribu de montagnards. Ce Qaïd, dans, ce cas reçoit une « terrada » comme les Qaïds arabes, mais elle lui est personnelle et les fractions conservent leurs « alams », qui continuent à rester leurs seuls drapeaux. La « terrada » ne marche pas avec la tribu: elle ne marche qu'avec le Qaïd et on n'y ajoute aucune importance. De même, dans les tribus arabes, la « terrada » du Qaïd ne marche qu'avec lui et seulement lorsque, avec les contingents de la harka, il va rejoindre une armée du Sultan.

Dans leurs combats, les Djebala font rarement des prisonniers. Tout individu pris est généralement tué immédiatement. Si par hasard cependant quelques prisonniers ont été faits, ils sont rendus lors de la réconciliation ou échangés s'il y a lieu.

L'existence d'un véritable drapeau particulier à chaque fraction de tribu dans les Djebala, le point d'honneur attaché à la défense de ce drapeau, et la honte qu'il y a à se laisser prendre, indiquent bien chez les montagnards une sorte de sentiment de patriotisme. Le fait que ce drapeau n'est pas celui d'un marabout ni d'une Zaouïa et qu'aucune idée religieuse ne semble s'y rapporter dénote, de la part de ceux qui sont susceptibles de cet attachement pour le drapeau en tant qu'emblème de la tribu ou de la fraction de tribu, un sentiment d'affection pour leur sol et de solidarité de race à côté de la solidarité religieuse et de la vénération superstitieuse pour les marabouts locaux, morts ou vivants.

Sans doute, ce patriotisme est très restreint, puisqu'il ne s'étend qu'au petit territoire d'une fraction de tribu, mais il n'en est pas moins le signe d'une mentalité qui

n'est pas uniquement religieuse, et il dénote un sentiment d'autonomie d'autant plus grand que les drapeaux des Djebala flottent au-dessus des combattants non seulement dans les luttes de tribu à tribu, mais également dans leurs batailles contre les troupes du Makhzen et qu'ils se dressent alors en face du drapeau rouge du Sultan.

§ 2. — *L'Enseignement. — Les Tolba.*

+

Comme dans tout le Maroc, l'enseignement donné dans les tribus des Djebala est exclusivement religieux.

L'enseignement est beaucoup plus répandu dans les tribus de montagnes que chez les Arabes de la plaine. Chaque village compte plusieurs écoles et tous les enfants en suivent les cours. Comme nous le verrons, les tribus des Djebala ont des écoles où sont enseignées quelques notions de droit; les cours de ces écoles sont suivis par des élèves originaires des tribus arabes de la plaine où ne se trouvent pas d'écoles semblables. Ces élèves étrangers sont appelés *Tolba el-M'khanchyin*, du sac « *Khancha* » qui leur sert à transporter leurs vêtements et leurs livres.

Cet enseignement peut se diviser en enseignement primaire et enseignement secondaire. Ce qui pourrait correspondre à l'enseignement supérieur, pour suivre cette classification, est donné uniquement à Fès.

L'enseignement primaire ne se compose que du Qoran, que les enfants apprennent de la façon suivante :

Chaque enfant est porteur d'une planchette *louh* لوح. Cette planchette est faite de bois dur, dont l'essence varie forcément selon les régions. Cependant dans la



Taleb Djibech. Tribu des Eht Serif.

région dont nous nous occupons, on se sert plus spécialement du bois de « qabqab », de « dardar » et de « tacht¹ ».

Pour attacher une bénédiction spéciale à l'instruction donnée aux enfants, beaucoup de parents se procurent des planchettes faites au sanctuaire de Moulay Abdessalam, en bois de « tacht » provenant de la forêt du Djebel Alam. Cette planchette est en forme de trapèze de 0 m. 40 environ de hauteur, de 0 m. 25 dans sa base la plus large, et de 0 m. 20 dans son côté le plus étroit. Pour écrire, l'enfant recouvre cette planchette d'un enduit d'argile délayée dans de l'eau que l'on appelle *sansal*. On écrit sur cette sorte d'ardoise avec le *qalem* (plume de roseau) habituel, en se servant d'une encre appelée « *smaq* » ou « *smagh²* ».

Lorsque l'enfant a appris à écrire les lettres, à les relier entre elles et à connaître leur prononciation et leur valeur exacte, ainsi que toutes les voyelles et les signes orthographiques, le faqih commence à lui apprendre et à lui faire écrire, en la lui dictant, la première sourate du Qoran « la Fatiha » qui commence par ces mots : *bismillahî'r-rahmani'r-rahim*.

Au fur et à mesure que la planchette est couverte d'écriture, l'enfant apprend par cœur ce qu'il a écrit; son attention et sa mémoire sont fortement stimulées par la crainte des coups de baguette de cognassier que le faqih lui applique sur la plante des pieds pour corriger ses erreurs ou ses oublis. Dans ce cas, la victime est maintenue par deux de ses camarades qui tiennent ses pieds à la portée de la baguette du faqih. Cette correction est celle usitée pour toutes les fautes des écoliers, et elle leur est même souvent infligée sur la demande de leurs parents s'ils se conduisent mal en dehors de l'école.

1. Dardar, Frêne ; Tacht, Chêne.

2. Cette encre est faite, soit avec de la laine brûlée, et c'est la meilleure, soit avec de la corne d'agneau brûlée. La laine dont on se sert est celle qui est la plus près de la peau et qui est imprégnée de suint.

Lorsque la phrase écrite sur la planchette est complètement apprise par l'enfant, elle est effacée et remplacée par la phrase suivante, et ainsi de suite jusqu'à la fin du Qoran. Après que l'enfant a appris la *fatiha*, au lieu de continuer par la deuxième sourate *El-Baqara* — la Vache — qui est la plus longue du Qoran et qui contient deux cent quatre-vingt-six versets, on lui fait apprendre la dernière sourate *En-Nas* — les Hommes — et il continue ainsi à rebours et termine par la deuxième sourate, qu'il apprend la dernière.

Tous les enfants n'arrivent pas d'ailleurs, et il s'en faut de beaucoup, à apprendre le Qoran en entier. Un grand nombre, après avoir inutilement, pendant des années, fréquenté assidûment l'école et reçu une quantité innombrable de coups de baguette, sans compter tous les petits supplices inventés par les professeurs irascibles, comme de les pincer, de les mordre ou même de les faire suspendre par les pieds et par les mains aux solives du plafond, comme le berger d'Ulysse, sont reconnus incapables de recevoir dans leur mémoire le livre sacré, et, au grand désespoir de leurs parents, prennent un métier quelconque ou font paître les troupeaux.

Aucune explication n'est donnée aux enfants sur le Qoran qu'ils apprennent ainsi par cœur; le maître qui leur apprend serait d'ailleurs très embarrassé d'expliquer le moindre passage de ce qu'il leur enseigne. Toute sa science consiste à savoir le Qoran par cœur d'un bout à l'autre, d'en connaître admirablement l'orthographe la plus exacte, toutes les intonations, tous les accents, mais il n'y comprend rien et ne cherche pas à comprendre, pas plus que ses élèves. Si l'un d'eux, ce qui n'arrive d'ailleurs jamais, s'avisait de demander des explications sur le sens des phrases qu'on lui fait apprendre par cœur, par lambeaux, il serait d'abord battu, pour le bon exemple, et ensuite certainement exorcisé, car seule la présence en

lui d'un démon pourrait expliquer sa curiosité, et très probablement renvoyé à ses parents.

On n'apprend pas le Qoran pour le comprendre, mais pour le savoir, pour le posséder, non parce que cela peut être d'une utilité quelconque, dans la conduite de la vie, mais pour le mérite, *el-Ajar*, et pour la bénédiction, *el-Baraka*, qui sont attachés au fait de posséder dans sa mémoire tout le livre sacré.

La principale occupation et même la principale préoccupation de ceux qui sont arrivés, après bien des années, à réaliser ce tour de force de mémoire, consiste, sauf les quelques rares exceptions de ceux qui poursuivent leurs études secondaires, à ne pas oublier ce qu'ils ont appris, et à entretenir leur mémoire par une continuelle récitation du Qoran, de façon à n'en pas perdre un seul mot.

Par une singulière interprétation de quelques versets du Qoran, les Marocains en sont arrivés à croire que ceux qui avaient appris le Qoran et qui l'avaient oublié seraient frappés de cécité dans l'autre monde.

Voici les versets dont il s'agit :

« Un jour, la direction du chemin droit vous viendra de moi.

« Celui qui la suivra ne s'égare point et ne sera point malheureux.

« Mais celui qui se détournera de mes avertissements mènera une vie misérable.

« *Nous le ferons comparaître aveugle au jour du Jugement.*

« Il dira : Seigneur! Pourquoi m'as-tu fait comparaître aveugle, moi qui voyais auparavant? Il en sera ainsi. Nos signes vinrent à toi, et *tu les as oubliés* : tu seras de même oublié aujourd'hui¹. »

1. Qoran, sourate XX : « Ta Ha », versets de 121 à 126. Traduction Kazimirski, p. 255.

Ces versets, qui visent les principes de la religion musulmane, sont appliqués par les Marocains non pas aux principes, mais à la lettre du Qoran, et ils en tirent la conviction que quiconque savait le Qoran par cœur et *l'a oublié* sera frappé de cécité le jour du Jugement dernier et restera aveugle pendant l'éternité.

Le local réservé à l'enseignement des écoliers, les *M'hadra*, qui apprennent le Qoran est indépendant de la mosquée du village. Ce local porte chez les Djebala le nom de la *M'imra* ; c'est un bâtiment en pierres sèches crépies de chaux, et composé d'un seul rez-de-chaussée sans fenêtre ; la lumière vient par la porte. Cette construction très primitive est recouverte d'un grand toit de chaume. Entre le plafond de l'école et le toit, se trouve un grenier qui s'appelle *l'Aricha* ; on y monte par un escalier extérieur formé de grosses pierres. Ce grenier sert à emmagasiner les provisions d'huile ou de grains et souvent des réserves de poudre et de balles qui sont la propriété des habous de la mosquée du village. Nous examinerons plus loin cette particularité en étudiant l'organisation des habous.

L'école est bâtie par la communauté (la *Djema*) ; les nattes qui la garnissent sont achetées par les élèves, et l'huile qui sert à l'éclairage est fournie par les habous de la mosquée.

Le nombre des écoles varie naturellement en proportion de l'importance du village.

Les villages des Djebala, qui s'appellent des *dchars* se divisent en quartiers (*haoum*) ; chaque quartier (*haouma*) a généralement une école.

Le maître d'école s'appelle le *faqih el-moucharit*, c'est-à-dire le faqih engagé moyennant certaines conditions. Les conditions les plus habituelles sont les suivantes :

1° Une *louïza*, c'est-à-dire une corvée que s'impose tout

le village ou le quartier du village qui traite avec le faqih; chaque habitant donne pour la touïza ses animaux de labour, ses charrues et ses laboureurs; le terrain de labour, généralement d'un seul tenant, est fourni souvent par le propriétaire le plus riche ou par les propriétaires ayant le plus de terres; la semence est fournie par le faqih. Tous les travaux postérieurs au labourage, sarclage, moisson, dépiquage et transports, sont faits par la communauté.

2° Toutes les semaines, chaque maison apporte au faqih une certaine quantité de beurre de vache, de brebis ou de chèvre, selon ce que possède chacun. Cela s'appelle tantôt *Djemaïat et-Tolba* — le produit de la collecte des Tolba — tantôt *Khemis et-Taleb* — le jeudi du Taleb — parce qu'il est d'usage de remettre au faqih la quantité de beurre battu le jeudi et que ce sont ses élèves qui profitent du congé pour battre ce beurre. D'après Abou-l-Adl el-Ouqbani, l'introduction de cette clause dans un contrat le rend nul, parce que l'on ignore la quantité exacte de beurre que donnera la battue du jeudi, et que l'on se trouve de ce fait donner au faqih en échange de son travail une chose dont la valeur est inconnue, ce qui est contraire aux principes légaux¹. La même observation peut être faite pour la « touïza » dont le produit est également aléatoire.

On peut donc dire que le contrat d'engagement du *faqih el-moucharit* est établi d'après la coutume et non d'après les principes légaux.

3° On remet de plus au faqih une petite somme annuelle d'argent, qui varie de 50 à 60 mitqals, c'est-à-dire au cours actuel du mitqal, qui vaut environ 0 fr. 40, vingt à vingt-cinq pesetas hassani, qui représentent de 13 fr. 50 à 16 fr. 65.

1. *Arch. maroc.*, vol. XV, fasc. III: « Touhfat Al Qouddat bi Bad Masa'il Ar Rouâ » du faqih Ahmed Al Yaqouby. Chap. I, § V, p. 301.

4° Une certaine quantité de grains, généralement deux moudds de blé, deux moudds d'orge et deux moudds de drâ.

5° La communauté donne au faqih l'animal, mouton ou bouc, qui est sacrifié à la fête de l'Aïd el-Kebir, le dixième jour de Douh-Hidja, le dernier mois de l'année. Dans les tribus de montagnes, c'est en général un bouc qui sert à ce sacrifice.

6° Enfin, une toison de mouton par chacun des troupeaux appartenant aux gens du village ou du quartier qui engage le faqih, doit être remise à ce dernier au moment de la tonte. Ces toisons servent au faqih à se faire faire l'étoffe de laine avec laquelle il coud, généralement lui-même, sa *djellaba*, grand vêtement à capuchon, et sa *qachchaha*, long gilet de laine sans manches qui se porte en hiver par-dessus la chemise. Ainsi que nous le verrons plus loin, les Djebala ne portent pas de vêtements de drap.

En dehors de ces conditions réglées par le contrat passé avec le *faqih el-moucharit*, il y en a d'autres établies par l'usage et qui, sans faire l'objet d'aucune stipulation, constituent cependant des obligations pour la communauté.

Ainsi, tous les mercredis, les élèves font au faqih un petit cadeau appelé *er-reb'ia*, de *arb'a*, le quatrième jour de la semaine, le mercredi; ce cadeau se compose de quelques sous : *khamssa oudjou*, *setta oudjou*, *achra oudjou*, environ cinq, six ou dix centimes; ceux qui n'ont pas d'argent, et c'est le plus grand nombre, apportent deux ou trois œufs, ou un peu de beurre. Il est d'usage également, quand un enfant a appris par cœur une des sourates du Qoran, qu'il donne au faqih une petite somme, qui ne dépasse pas un *bilioun* (25 centimes).

De plus une petite fête est donnée au faqih et aux écoliers à chaque *khatma* ou *soulka*.

Voici quelques observations à ce sujet :

Le Qoran se divise en soixante *hizb* ; ces soixante *hizb* se partagent en quatre fractions. Chaque fois que l'enfant a achevé d'apprendre et de retenir par cœur une de ces fractions, cela constitue une *soulka*, qui donne lieu à une *khatma*. Il y a quatre *soukhas*. Comme nous l'avons dit, les enfants, après avoir appris la *fatiha*, qui est la première sourate, apprennent la dernière, *les hommes*, et continuent ainsi à rebours. La première *soulka* va jusqu'à la sourate *Ar-Rahman* et contient sept *hizb*. La deuxième *soulka*, qui contient vingt-trois *hizb*, forme trente *hizb* avec la première, et s'arrête à la moitié du Qoran : *Qala ala ma aqoul*.

La troisième *soulka* s'arrête à la fin de la sourate « La famille d'Imran » et contient vingt-cinq *hizb*.

La quatrième *soulka* est formée de la seule sourate *Al-Baqara* « La vache », qui contient à elle seule cinq *hizb*.

La *khatma* est plus ou moins importante selon la fortune de la famille de l'écolier. Les plus riches tuent un chevreau et font un immense couscous ; ils donnent au faqih un douro (cinq pesetas) ; les autres, selon ce qu'ils peuvent faire, donnent à manger du pain et du miel, du pain et des fruits secs (figues ou raisins), du pain et de l'huile, et remettent au faqih une petite somme qui varie de dix à deux biliouns (2 fr. 50 à 0 fr. 50).

A ces quatre *soukhas*, il faut ajouter la *soukat el-kebira*, qui donne lieu à une grande fête appelée *el-khatmat el-kebira*. C'est lorsque l'écolier sait par cœur le Qoran tout entier, c'est-à-dire lorsque après l'avoir récité tout entier, comme nous l'avons dit, en le commençant par la fin, après la *fatiha*, il l'a récité une deuxième fois en le commençant par la *fatiha* et en suivant l'ordre régulier, et une troisième en reprenant les sourates à rebours et en terminant par la sourate *Al-Baqara*. L'écolier qui a réalisé ce tour de force de mémoire est *taleb* ; il ne sait rien ; souvent même

son intelligence naturelle est pour longtemps, si ce n'est définitivement détruite, mais il est capable de réciter dans un sens ou dans l'autre le Qoran tout entier, sans commettre une erreur, il porte en lui la parole de Dieu, non seulement sans la comprendre, mais sans chercher à la comprendre, sans se douter même qu'elle puisse être comprise. Comprendre n'est rien, peut-être même est-ce mal, savoir est tout. A partir de ce moment, l'enfant, ou plutôt le jeune homme, car il faut des années pour arriver à retenir par cœur le Qoran tout entier, devient un personnage, et il est entouré de la considération universelle.

Le nouveau taleb est triomphalement conduit de l'école chez lui avec accompagnement de *tabbal* et de *ghaïta*; il marche avec componction, le capuchon de sa djellaba baissé sur sa figure, de façon qu'il ne voit que le sol à ses pieds, et il porte comme un livre ouvert, dans ses deux mains, la planchette qui lui a servi et sur laquelle sont écrits au centre la *fatiha* et les premiers versets de la sourate « Al-Baqara » par un taleb ayant une belle écriture. Sur les côtés, en biais, sont inscrits les premiers versets de la sourate 48 *La Victoire* ou *La Conquête* qui commence par ces mots: *Inna fatahna laka fathan moubina* (Nous avons fait pour vous une conquête évidente).

Les femmes de sa famille, c'est-à-dire toutes les femmes du village, car toutes les familles sont alliées entre elles, l'accompagnent en portant des foulards de couleurs variées attachés au bout de longs roseaux et en poussant de stridents you... you... you... you... en signe de joie. Ces cris s'appellent *zagharit*¹.

Les tireurs du village escortent le petit cortège en fai-

1. Dans le *Dictionnaire* de Kazimirski, t. I, p. 994, زغاريط plur. زغرط est indiqué comme signifiant les cris des femmes lorsque quelque grand malheur leur arrive.

Au Maroc, au contraire, le you you aigu et prolongé des femmes, appelé *zagharit*, est un signe de joie et de réjouissance.

sant parler la poudre et en invoquant à chaque décharge le marabout le plus illustre de la région.

La famille de l'élève offre généralement un couscous à la communauté et tue un mouton ou un chevreau; une somme variant de dix à un douro, selon les ressources de cette famille, est remise au faqih. A chacune des quatre *khatmas*, de même que lors de la célébration de la *soukka el-kebira*, l'élève, lorsqu'il est ramené chez lui, s'assoit par terre, naturellement, entouré de ses camarades qui psalmodient des versets du Qoran; il tient sur ses genoux la planchette, en ayant toujours son capuchon abaissé sur le visage. Tous les gens de sa famille et ses amis passent à tour de rôle devant lui et déposent sur sa planchette une petite somme. Ces offrandes sont remises au faqih après la cérémonie.

Parmi les conditions posées par la communauté au faqih engagé par elle, sont les suivantes. Si les habitants du village ou du quartier de village qui ont engagé le faqih consentent à donner à des tolba étrangers qui veulent suivre les cours, la nourriture qui leur est nécessaire, ce que l'on appelle *El-Mâarouf*¹, le faqih est obligé de recevoir ces tolba. Il est stipulé également que le faqih doit faire la prière publique aux jours de fêtes; dans le cas où il y a plusieurs *foqaha* dans le même village, ce qui arrive fréquemment, c'est le plus âgé d'entre eux qui fait la prière publique, à laquelle les autres *foqaha* sont tenus d'assister. Ce n'est qu'après cette prière que les *foqaha* qui n'habitent pas le village peuvent aller chez eux. De même, pour la fête de l'Aïd el-Kebir, les *foqaha* ne s'en vont qu'après que l'un d'entre eux a égorgé le mouton de la communauté.

Les *foqaha* doivent également rester dans les villages où ils sont engagés, pour la nuit du 26 au 27 du mois de

1. Qoran, sourate XCVII : « El Qadr », verset 4.

Ramadan, *Lilat el-Qadr*. C'est la nuit pendant laquelle le Qoran est descendu sur la terre. « Dans cette nuit, les anges et l'esprit descendent dans le monde avec la permission de Dieu pour régler toutes choses. » Pendant cette nuit, les *tolba* réunis dans la mosquée récitent le Qoran tout entier. Les *foqaha* engagés dans les villages se partagent cette besogne en en récitant chacun une partie.

Il arrive rarement que des élèves de Qoran étrangers viennent suivre les cours en dehors de leurs villages; ils sont en général trop jeunes pour quitter seuls leurs familles et ils trouvent dans leurs propres villages l'instruction suffisante pour ce qu'ils cherchent à apprendre. Il y a en effet au moins un *faqih* de Qoran par chaque village.

Les élèves étrangers, qui sont en général des jeunes gens de quinze à vingt-cinq ans, viennent suivre les cours des professeurs qui enseignent ce qui constitue pour ainsi dire l'instruction secondaire, c'est-à-dire les *Mouçannifs*, tels que *Ibn Achir*, *Ibn Acim*, et les ouvrages de grammaire et de la syntaxe, tels que *l'Adjourroumiya* et *l'Alfiya*. Il y a dans les tribus des Djebala quelques écoles où professent des *foqaha* de cette catégorie et où viennent des tribus environnantes et souvent même d'assez loin, du Rif et des tribus arabes, des élèves pour suivre leurs cours.

Cependant, il en vient également, même pour l'enseignement du Qoran.

Cet enseignement en effet peut être poussé plus ou moins loin, selon le désir des élèves, et tous les professeurs ne sont pas capables de le donner complet.

Comme nous l'avons vu, la science du Qoran est uniquement une question de mémoire et de prononciation. Les *foqaha el-moucharetin* enseignent uniquement le texte du Qoran, sans se soucier d'en expliquer le sens; par contre, la prononciation a une très grande importance. Cette prononciation, tout en restant orthodoxe, est sujette à quelques variantes. La connaissance de ces différentes

manières de prononcer constitue ce que l'on appelle la science des *Riouaya*¹. Sept *Chioukh* ont posé les bases des sept différentes prononciations du Qoran. On les appelle : *Chioukh er-Riouaya es-Saba*.

Au Maroc, on n'enseigne pas les sept prononciations ; la lecture qui est enseignée dans toutes les écoles qoraniques de toutes les tribus et de toutes les villes est celle de *Ouarch*, disciple de *Nafa*. La lecture est celle qui est conforme au dialecte de Qoreich. La très grande majorité des *tolba* marocains n'en connaissent pas d'autres. Ceux qui veulent pousser plus loin l'étude du Qoran, continuent par la lecture de *Qaloun*, qui ne diffère pas grandement de celle d'*Ouarch*, attendu qu'il est comme lui élève de *Nafa*. On continue ensuite par la lecture d'*El-Mekki*, qui est conforme au dialecte de *Hodeil*, puis par *El-Baçri*, qui se rapporte au dialecte des *Haoudzil*. Enfin, le plus haut degré de la science de la lecture du Qoran, au Maroc, est atteint par la prononciation de *Hamza*, qui est un dialecte des *Beni Asad*.

Ouarch, *Qaloun*, *El-Mekki*, *El-Baçri* et *Hamza* sont les seuls des *Chioukh er-Riouaya* qui soient enseignés au Maroc, et le dernier est considéré comme la perfection dans cette science. Un *taleb Hamzaoui* jouit d'une très grande considération, et dans les régions soumises au *Makhzen* les *Tolba Hamzaouyin* sont exempts d'impôts.

Tous les versets du Qoran ne doivent pas être lus suivant la prononciation du même *Cheikh* et, pour arriver à la science parfaite de la lecture du livre sacré, il faudrait savoir lire chaque verset avec la prononciation du *Cheikh* qui lui convient.

Pour connaître de quel *Cheikh* il faut employer la lecture pour chaque verset, on place en face de ce verset une lettre qui indique le *Cheikh* dont il faut suivre la prononcia-

1. Cf. *Arch. maroc.*, « La science des *Riouaya* », vol. V, p. 431.

tion. Ces Cheikhs, avec leurs disciples, ne sont pas moins de vingt. Comme nous l'avons dit, au Maroc, on n'enseigne généralement que la lecture de cinq de ces Cheikhs. La lecture de *Ouarch*, qui est la plus courante, est indiquée, en marge des versets du Qoran, par un *Djim*; *Qaloun*, par un *Ba*; *El-Mekki*, par un *Dal*; *El-Baçri*, par un *Ha*; et *Hamza*, par un *Fa*. Quelques rares *tolba* lisent également d'après les autres Cheikhs.

Les jeunes gens qui ont appris le Qoran sous la direction d'un faqih *Ouarchy* et qui, par conséquent, ne connaissent que la lecture d'*Ouarch*, s'ils veulent pousser leurs études de lecture et de prononciation pour arriver à celle de *Hamza*, vont suivre dans les écoles souvent éloignées de chez eux les leçons de professeurs qui enseignent les différentes lectures; on appelle ces professeurs *foqaha er-riouaya*.

Les tribus de Djebala en comptent un certain nombre et les élèves viennent des tribus éloignées pour suivre leurs cours. Ces élèves, logés dans l'école même, sont nourris par la charité des habitants du village où se trouve l'école. C'est un acte méritoire que de donner le *Mâarouf* à un *taleb* ou à plusieurs *tolba*. La nourriture qu'on leur donne est d'ailleurs peu coûteuse et ne suffirait certainement, ni par sa quantité ni par sa qualité, au plus modeste et au moins exigeant de nos étudiants pauvres.

Les *tolba* étrangers, désignés sous le nom de *Mekhanchin*, chargent à tour de rôle l'un d'eux, qui va tous les soirs frapper aux portes des maisons qui donnent le *Mâarouf* et qui recueille la maigre pitance qu'il rapporte à l'école où elle est mangée en commun par les *tolba*.

Voici comment sont réglées les classes de toutes les écoles :

Les enfants vont à l'école le matin, au lever du soleil; ils y restent jusqu'à midi; après avoir déjeuné chez eux, ils retournent à l'école, où ils dorment jusqu'à une heure

et demie (*dohor*). Le faqih les réveille alors, et la classe reprend jusqu'au *moghrib*, le coucher du soleil. Ils sortent pendant que le faqih fait la prière du *moghrib*, et reviennent ensuite à l'école, où ils restent jusqu'à l'*achâ*, une heure et demie après le coucher du soleil.

Le mercredi, à l'*acer*, l'heure qui partage par la moitié le temps qui s'écoule entre *dohor*, une heure et demie, et le coucher du soleil, et qui varie par conséquent selon les saisons, les élèves quittent l'école; ils ont congé le jeudi pendant toute la journée et reviennent le vendredi après la prière d'une heure.

Il y a dans l'année plusieurs congés, *Aouachir*, qui sont: 1° du 15 du mois de *Ramadan* au 8 *Chaoual*; 2° du 1^{er} de *Doul-Hidja* au lendemain du *Saba l'Aïd el-Kebir*, c'est-à-dire du 18 du même mois; 3° du 1^{er} de *Rebi en-Nabaoui* au lendemain de *Saba el-Miloud*, le 20 du même mois. Pendant ces congés, les enfants vont tous les jours, le matin, à l'école, mais sans leur planchette, et simplement pour réciter ce qu'ils ont déjà appris afin de ne pas l'oublier et sans apprendre autre chose. Pendant les sept jours compris entre les fêtes et les octaves, ils ne vont pas à l'école du tout; à l'*Achour*, le 10 du mois de *Mo-harrem*, le premier mois de l'année, ils ont deux jours de congé: le jour de l'*Achour* et le lendemain.

Les élèves étrangers couchent à l'école et y prennent leurs repas. Pendant les congés, ils rentrent habituellement chez eux à moins qu'ils ne viennent de très loin.

Les *tolba* de la montagne ne nomment pas de *Sultan des tolba*; ils font de temps en temps des *nezaha* (parties de plaisir) dans le genre de ce que les *tolba* de la plaine appellent *la petite nezaha*, c'est-à-dire que les *tolba* de quelques villages voisins les uns des autres réunissent un peu d'argent et quelques victuailles et vont faire un repas sous les arbres, avec musique de *tabbal* et *ghaïta*, danses de jeunes garçons, etc. Cela se passe beaucoup

plus modestement que chez les *tolba* de la plaine et il n'y a jamais de *grande nezaha*¹.

Comme nous l'avons dit, il existe entre les écoles de Qoran des écoles où des *foqaha* plus instruits enseignent ce que l'on appelle les *mouçannifs*, c'est-à-dire *Ibn Achir*, *l'Adjourroumiya*, *l'Alfiya* et la *Touhfat el-Houkkam* de *Ibn Acim*.

Malheureusement, comme pour le Qoran, il ne s'agit pas d'une étude intelligente, ni de l'explication des textes, mais toujours d'un travail de mémoire, et les étudiants apprennent tout par cœur sans rien comprendre. Nous avons connu un taleb qui savait la *Adjourroumiya* par cœur et qui était incapable de distinguer dans une phrase un verbe d'un substantif; cependant, il pouvait écrire une lettre, ce que la majorité des *tolba* est incapable de faire. Les exemples de ce genre sont très fréquents.

Les résultats de cette instruction sont forcément loin de développer les facultés des jeunes gens et de leur ouvrir les idées. Il semble au contraire que plus ils apprennent, plus leurs idées deviennent étroites et plus ils s'appliquent aux pratiques extérieures de leur religion qu'ils n'arrivent jamais à comprendre. On pourrait croire que le but de l'instruction qui leur est donnée est de tuer complètement chez eux tous les germes d'une pensée quelconque, d'une part, par un effort de mémoire absolument disproportionné, d'autre part par l'observance de pratiques matérielles qui finissent par absorber toute la vie d'un homme et la transforment en une série de petites cérémonies rituelles pour toutes ses actions les plus simples. C'est ainsi qu'en observant exactement les instructions de l'ouvrage de *Ibn Achir*, qui indique la façon d'accomplir les *fara'id*, les obligations religieuses, on

1. Grande Nezaha. Cf. *Arch. maroc.* « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous », t. VI, p. 323.

arrive à ce résultat qu'on ne se lave pas pour être propre, mais pour s'être lavé d'une certaine façon. Le but recherché en se lavant n'est plus la propreté elle-même, mais simplement l'exécution stricte de certaines formules rituelles dans l'acte de se laver.

L'esprit des pauvres étudiants arrive ainsi à être complètement faussé pour le reste, de leur existence, et leur préoccupation d'éviter toute impureté et toute souillure matérielle finit par les transformer en maniaques incurables.

Nous avons connu un Chérif *Djezouli*, descendant du Cheikh Mohammed ben Souleiman el-Djezouli, l'auteur du *Dalail el-Khairat*, qui avait fait ses études dans la tribu des Rhona. Déjà vieux, il avait conservé l'empreinte indélébile de l'instruction qu'il avait reçue. Venu à Tanger pour ses affaires, il avait voulu faire laver son linge, mais il y avait renoncé, parce qu'il ne trouvait à Tanger que du savon *roumi* et non pas le savon mou fait dans les montagnes, loin de toute influence chrétienne. Le pauvre Chérif était convaincu que les prières qu'il dirait après avoir revêtu du linge lavé avec ce savon, d'après lui impur, ne seraient pas agréées de Dieu, tandis qu'elles seraient agréées certainement s'il les faisait avec du linge sale. Après avoir passé quelques jours à Tanger, il est reparti pour son pays, sans avoir fait laver son linge et sans avoir d'ailleurs manqué aucune des prières prescrites.

Un autre exemple donnera également l'idée des sentiments étranges qu'une instruction mal digérée peut faire germer dans des cerveaux évidemment simples. Des gens de la montagne venus à Tanger et campés au plateau du Marchan, à l'ouest de la ville, cherchèrent un endroit pur pour y faire leur prière. Ils commencèrent par s'éloigner des maisons, toutes habitées par des Juifs ou par des chrétiens, et se décidèrent enfin à se placer au milieu

de la route qui traverse le plateau, parce que, disaient-ils, cette route, étant un passage, pouvait être assimilée à une rivière et que l'eau d'une rivière est toujours considérée comme pure. Le sol de cet endroit passager pouvait donc être considéré comme exempt de toute souillure. Leur prière faite, ils s'aperçurent qu'un chien était couché entre eux et la direction de la Mekke ; une inquiétude les prit et ils demandèrent à quelqu'un qui passait si ce chien était *roumi* ou *beldi*, c'est-à-dire européen ou indigène. Sur l'affirmation que ce chien était *beldi* et qu'il n'appartenait certainement pas à un Chrétien, ils se rassurèrent. Si le chien avait été *roumi*, ils seraient allés refaire leurs ablutions et auraient recommencé leurs prières. Nous avons déjà dit combien le Chrétien était un objet d'horreur pour les Djebala. La ville de Tanger elle-même, comme habitée par des Chrétiens, est considérée par beaucoup de Djebala comme absolument souillée ; ils sont convaincus que les prières qui y sont dites ne sont pas agréées de Dieu, et les Musulmans eux-mêmes qui y habitent sont enveloppés dans le même mépris, parce qu'ils consentent à habiter dans la même ville que des Chrétiens ; ils sont forcément eux aussi souillés et impurs et ne sont plus considérés comme des Musulmans.

Un grand nombre de Djebala, peut-être même la majorité, ne veulent pas venir à Tanger, dans la crainte d'y contracter au voisinage des Chrétiens une souillure indélébile, que toute l'eau de leurs sources serait impuissante à effacer jamais et qui compromettrait leur salut éternel.

A côté de cette manie de pureté (*Tahara*), qui approche de la folie, ils ont des mœurs très corrompues, qui ont déjà été décrites dans *le Maroc Inconnu* d'une façon qui n'a rien d'exagéré¹. Il semble que les vices

1. *Le Maroc Inconnu*. « Les Djebala », par A. MOULIÉRAS.

les plus honteux, du moment où les choses se passent entre Musulmans, n'ont rien de répréhensible.

Pour terminer cette étude sur les tolba, il nous faut dire également deux mots de leurs mœurs, qui sont une preuve de plus que l'étalage religieux des Musulmans du Maroc en général et des Djebala en particulier ne procède pas d'autre chose que d'une hypocrisie générale, qui commence aux plus humbles tolba et que l'on retrouve chez les Ouléma les plus illustres. Chez les uns, comme chez les autres, la religion sert de manteau pour déguiser toutes les turpitudes contre nature et toutes les avidités. Sans doute il y a des exceptions, mais elles sont très rares.

Nous avons déjà parlé dans « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous » des mœurs des tolba des tribus de la plaine. A ce sujet, nous disions que les mœurs spéciales et corrompues des tolba du Khlot n'y existaient pas autrefois, et qu'elles y avaient été importées par les tolba de la montagne venant professer dans la plaine, d'une part, et d'autre part par les tolba arabes qui étaient allés continuer leurs études dans la montagne. Il semble bien en effet que ce sont les écoles de la montagne qui ont apporté à celles de la plaine la contagion de leurs vices contre nature. Ces vices, chez les Djebala, font partie intégrante de l'instruction ; les tolba affirment même qu'ils sont la condition *sine qua non* du succès dans les études ; ce qui est certain, c'est que tous les étudiants d'un certain âge abusent de leurs condisciples plus jeunes, par persuasion, par une sorte de soumission naturelle des petits pour les grands, parce que, comme nous le disions, c'est un moyen d'apprendre et surtout, enfin, parce que tel est l'usage et qu'il serait déplacé et ridicule de ne pas s'y conformer.

Les parents le savent et ne s'en fâchent pas : c'est la coutume des tolba et tout est dit. Il arrive parfois que des

jalousies passionnelles se manifestent entre les grands pour un petit, et il n'est pas rare que cela occasionne des disputes et quelquefois même des meurtres.

La satisfaction de leur vice devient pour certains tolba une habitude tellement invétérée qu'ils n'y peuvent plus renoncer et que, sous prétexte d'interminables études, qui ne leur apprennent rien, ils continuent toute leur vie à mener l'existence des tolba, roulant d'écoles en écoles, s'arrêtant dans celles où ils trouvent un enfant qui leur plaît, s'en allant, quand ils en sont las, en chercher un autre, vivant du *Mdarouf*, n'ayant d'autre domicile que les écoles ou les mosquées et partageant leur vie entre des ablutions compliquées, des récitationns insipides, et des amours monstrueuses.

Ce n'est pas cependant une vie bien agréable que cette vie des tolba, où tout est en commun, où jamais on ne peut avoir un instant à soi, ni faire un pas sans être surveillé, espionné. La défiance des tolba, surtout vis-à-vis des étudiants étrangers, dépasse tout ce que l'on peut imaginer ; ils soupçonnent toujours l'espion, surtout chez les étudiants qui viennent des régions où se trouvent des Chrétiens, et particulièrement de Tanger.

Un taleb étranger ne peut pas recevoir une lettre sans la montrer à ses camarades ; il ne peut pas en écrire une sans qu'on vienne la lire et sans être accablé de questions : à qui écrit-il, ou pourquoi ? Il est d'ailleurs très difficile de recevoir ou d'envoyer une lettre, les moyens de communication manquant totalement. Seuls les Chorfa ou les gens d'une certaine importance écrivent quelquefois et envoient leurs lettres par un de leurs serviteurs, qui rapporte la réponse. Mais un simple taleb, un pauvre diable à la recherche de la science sacrée, qui doit être complètement détaché de toutes les choses de ce monde, et borner son horizon à ce qui l'entoure directement, paraîtrait commettre un acte absolument en dehors de

ses attributions et au-dessus de l'importance de son personnage en entretenant une correspondance, même avec sa famille ; il deviendrait immédiatement suspect et on le congédierait brutalement, si on ne le tuait pas, purement et simplement.

Ce sentiment de défiance est d'ailleurs inhérent au caractère des Djebala, et ils le conservent même en dehors de leur tribu, surtout s'ils se réunissent quelque part en un nouveau groupement.

Un exemple frappant de cet état d'esprit peut être observé à Tanger même, la ville la plus européenne du Maroc, et où l'on pourrait croire que les sentiments de particularisme ont disparu au contact de la civilisation. Il y a au bout du plateau du Marchan, du côté de la rivière des Juifs, deux villages, *Marchan* et *Adradeb*, qui sont entièrement et exclusivement habités par des Djebala des environs de Tanger. Les habitants de ces villages vivent presque exclusivement de la fabrication de poteries communes appelées *afrou*, qui sont faites par les femmes. Le seul travail des hommes consiste à aller chercher le bois qui sert à cuire les poteries. Non seulement les habitants de ces villages refusent absolument de laisser habiter chez eux des domestiques au service d'Européens, mais ils refusent même d'admettre dans leurs écoles les enfants de ces domestiques.

Au milieu du mouvement de civilisation qui transforme Tanger depuis des années, ces deux villages de montagnards ont conservé leurs habitudes, leur misère, leur nourriture primitive, leur sauvagerie et leur intolérance farouche.

De même que les tolba du Khlot, dont nous avons déjà donné l'organisation, ceux de la montagne ont à leur tête des *moqaddems* qui sont chargés de maintenir un peu d'ordre parmi eux, de trancher leurs différends et surtout de présider à leurs réjouissances. Il y a un moqaddem



par tribu. Le titre de moqaddem est généralement héréditaire dans une famille. Dans le cas où, à la mort d'un moqaddem, aucun de ses fils n'est en état de lui succéder, les tolba en désignent un.

Le moqaddem de la tribu a au-dessous de lui trois ou quatre *khalifas* dans les différentes fractions de cette tribu.

En outre, dans les écoles où il y a un grand nombre de tolba étrangers, ces tolba nomment eux-mêmes un moqaddem spécial pour trancher leurs différends et pour maintenir l'ordre dans l'école.

Toutes les petites affaires qui surgissent entre les tolba sont réglées soit par le moqaddem spécial, soit par le moqaddem de la tribu, ou par un de ses khalifas. Dans le cas de meurtre d'un taleb par un autre, les tolba, avec le moqaddem et la Djemâa du village, tâchent d'arranger et d'étouffer l'affaire; s'ils n'y parviennent pas, elle est portée devant le Makhzen, ou devant le Cheikh de la tribu, si, ce qui est le cas le plus fréquent pour les tribus des Djebala, la tribu est en état d'insoumission. Si c'est un taleb étranger qui est tué et que sa famille habite trop loin pour pouvoir intervenir, les tolba et la Djemâa arrangent l'affaire, font payer la *dia*, le prix du sang, par la famille du meurtrier et se partagent cette somme.

En terminant cette étude sur les tolba des montagnes, il peut être intéressant de signaler ce fait assez singulier, c'est qu'il vient quelquefois, dans les écoles des tribus dont nous nous occupons, des tolba d'Algérie, plus particulièrement de la province d'Oran. Le dernier que nous ayons connu était allé à la Zaouïa des Oulad el-Baqqal, à Dar el-Attar, en Ehl Serif, d'où il est allé suivre les cours dans plusieurs tribus. Il est rentré en Algérie, il y a un an, après avoir passé cinq ou six ans dans les tribus de montagnes.

§ 3. — *Les Chorfa.*

On peut dire que le pays des Ghomara, auquel appartient en partie la région du Habt, est le pays des Chorfa.

Avant l'émigration de Fès des descendants de Moulay Idris, au commencement du quatrième siècle de l'Hégire, devant les persécutions de Mousa ibn Abi-l-Afiya el-Miknasy, les fils du deuxième Imam du Moghreb s'étaient répandus dans les différentes régions du Maroc, pour se partager le gouvernement de l'État constitué par leur père. Les auteurs arabes ne sont pas d'accord sur la façon dont ce partage a été fait, ni sur les attributions des différentes régions aux fils d'Idris. Ils s'accordent cependant tous à dire que Tanger et ses environs avaient été donnés à Qasem. Aucun auteur n'indique dans ce partage la région du Habt, et le pays des Ghomara est généralement indiqué comme ayant été donné en partage à Omar. Seul le généalogiste Ech-Chabii¹, chargé par Moulay er-Rechid de rechercher l'authenticité des prétentions de certains Chorfa, dit que le pays du Habt a été donné à Ahmed ben Idris.

On voit donc que, dès l'origine, des divergences se produisent entre les différents auteurs arabes sur les localités où se sont établis tels ou tels Chorfa qui sont les souches des familles chérifiennes actuelles. Il est aisé de comprendre, dès lors, les difficultés qu'il peut y avoir à retrouver aujourd'hui, d'une façon positive et incontestable, les généalogies authentiques des nombreuses familles qui prétendent au Chérifat.

1. *Abdelqader ech-Chabii el-Hasani el-Djouti*. Manuscrit, p. 7.

Quoi qu'il en soit, il est certain que des fils de Moulay Idris se sont établis au commencement du troisième siècle de l'Hégire (neuvième siècle après J.-C.), il y a un millier d'années, dans la région dont fait partie celle des Djebala.

Une centaine d'années plus tard, au commencement du quatrième siècle de l'Hégire, dixième siècle de Jésus-Christ, les Idrisites fuyaient devant les persécutions de Mousa ibn Abi-l-Afiya, « l'ennemi de Dieu qui tuait les Idrisites partout où il les trouvait », dit Ech-Chabii ¹, de telle sorte, ajoute-t-il, que *sept cents* convois de ces Chorfa s'enfuirent devant l'ennemi de Dieu, jusque dans les montagnes des Ghomara.

Au nombre de ces Chorfa, se trouvait Sidi el-Mezouar ben Ali el-Haïdara ben Mohammed ben Idris ², qui vint s'établir dans la tribu des Soumata, à l'endroit appelé *Hadjar ech-Chorfa*, ou *Qalat en-Nasr* ³, ou *Hadjar en-Nasr* ⁴, qui fut pendant près d'un siècle la capitale du second empire idrisite.

Comme nous l'avons dit, il serait impossible de retrouver les généalogies certaines de toutes les familles chérifiennes ou se prétendant telles qui habitent aujourd'hui les montagnes de la région du Habt.

Cependant on peut affirmer que toutes ces familles chérifiennes sont d'origine idrisite, soit qu'elles descendent des fils de Moulay Idris, qui vinrent s'établir dans cette région à la mort de leur père, comme les Chorfa *Belaïchich* de l'Andjera (Oulad Ben Abi-l-Aich) descendants de Sidi

1. *Abdelqader ech-Chabii el-Hasani el-Djouti*. Manuscrit, p. 8.

2. D'après ce que rapporte la *Salouat el-Anfas*, ainsi que nous le verrons plus loin, certains auteurs prétendent que Sidi el-Mezouar est mort et enterré à Fès; d'autres, qu'il a quitté cette ville de son plein gré, pendant le règne de son père, Ali el-Haïdara, avant la fuite des Idrisites.

3. *Qalat en-Nasr*, Abddçcadaq ben Reïoun. *Arch. maroc.*, t. II, p. 284.

4. Ibn Rahmoun. *Arch. maroc.*, t. III, p. 235.

Omar ben Idris ¹, les Oulad Abi-l-Aich des Beni Arous, descendants de Sidi el-Qasem ben Idris ², ou bien qu'elles aient comme ancêtre un des Chorfa ayant quitté Fès pour fuir Mousa ibn Abi-l-Afiya. Au milieu des contradictions des auteurs arabes, on arrive à se rendre compte que la grande majorité des Chorfa des Djebala sont des descendants des Chorfa du Djebel Alem en Beni Arous. « Ces Chorfa du Djebel Alem eux-mêmes descendent tous de Sidi Aboubeker ben Ali ben Homra ben Aïsa ben Sellam ben *Mezouar* ben Ali el-Haïdara ben Mohammed ben Idris ³, à l'exception des Beni Amran ⁴. » Tous les Chorfa des provinces du Habt descendent d'Abou Bekr ⁵.

Toutes les familles qui ont élevé des prétentions au Chérifat, depuis l'Ouargha, jusqu'à Targha, ont été admises, à l'exception de trois groupes:

1° Celui qui comprend les compagnons d'Abou-t-Touadjin, meurtrier de Moulay Abdessalam;

2° Celui qui comprend les compagnons de Mendil el-Yboudi de la tribu des Beni Zekkar;

Le troisième groupe descend de Nemrod et habite à Hameim des Beni Hassan.

D'après cette déclaration faite par les deux généalogistes chargés, l'un, Ech-Chabii ⁶, par Moulay er-Rechid, en 1080 de l'Hégire (1669 av. J.-C.); l'autre, Ibn Rahmoun ⁷, en 1105 (1693 J.-C.), par l'ordre de Moulay Ismaïl, de rechercher les familles chérifiennes et d'écarter celles dont les prétentions étaient injustifiées, suffit à donner une

1. *Arch. maroc.*, t. III, Ibn Rahmoun, p. 216.

2. *Id.*, p. 203.

3. *Id.*, t. III, Ibn Rahmoun, p. 254.

4. D'après Ibn Rahmoun, les Aranyin, ou Imranyin descendent d'Omar ben Idris; d'après Qadiri et Zemmouri, ils descendent d'Abd Allah ben Idris.

5. Ibn Rahmoun, *op. cit.*, p. 243.

6. *Abdelqader ech-Chabil el-Hasani el-Djouti*. Manuscrit, p. 10.

7. *Op. cit.*, p. 249.

idée de la quantité de Chorfa qui se trouvent actuellement encore dans les Djebala du pays du Hapt.

De ces nombreuses familles chérifiennes, quelques-unes seulement, telles que les Chorfa d'Ouezzan de la branche des Oulad Aïsa de la descendance de Sidi Yamlah ben Mechich, les Oulad Berrisoul de la descendance de Sidi Younes ben Aboubeker, ont une situation prépondérante et une certaine influence. Le nombre même de Chorfa, qui se trouvent dans cette région, a diminué leur importance. Comme dans un pays où tout le monde serait gentilhomme, la qualité ne donne chez les Djebala aucun privilège. Quelques Chorfa, par leur fortune, leur savoir, ou leur prestige personnel, jouissent d'une considération particulière, les autres sont perdus dans la masse, et rien ne distingue ces hidalgos musulmans du commun du peuple, si ce n'est qu'on les appelle généralement *Sidi* et les femmes *Lalla*, ou simplement *la* ou même *na* : on dit par exemple *na Fatima*, *na Aïcha* pour *Lalla Fatima* ou *Lalla Aïcha*. Cette appellation respectueuse est elle-même souvent négligée, et beaucoup de Chorfa et de Chérifas sont appelés simplement par leur nom tout court.

Les Chérifas, comme les autres femmes, vont pieds nus couper le bois dans la forêt et chercher l'eau à la source ; les Chorfa font également les mêmes travaux que les autres, et ils n'ont pas dans les Djemâas une place spéciale ni une influence prépondérante par le seul fait de leur naissance.

Ce qui est assez singulier, ce sont les égards dont sont entourés dans toute cette région les Oulad el-Baqqa, qui, ainsi que nous l'avons dit, n'ont pas une origine bien claire. Il y en a dans toutes les tribus, mais celles où ils comptent le plus de *Khoddam* sont la tribu des *Ghezaoua* où se trouve leur Zaouïa-mère à *El-Haraïaq*, celle des *Rhona* où ils n'ont pas de Zaouïa, Ehl Serif où ils ont deux Zaouïas, à Dar el-Attar et à *El-Gharraf*, et dans la tribu

de Maçmouda. Parmi leurs *Khoddam* se trouve même un grand nombre de Chorfa Alamyin. En résumé, chez les Djebala, le Chérifat ne constitue pas une aristocratie, mais l'aristocratie est le plus souvent composée de gens appartenant au Chérifat. En étudiant chaque tribu en particulier, nous indiquerons les principales familles chériennes qui se trouvent dans chacune d'elles.